Rapport n° 2007/3/153/1123

N° client société distributrice. : ELECTRABEL

N° compteur. : 0

Index I : .....

Index II : .....

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	

O.C.B.
Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - ~~DE CHANTIER~~ - D'UN RACCORDEMENT ~~PROVISOIRE~~/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / ~~visite de contrôle~~

suivant : ~~RGIE art. 270~~ / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / .....

Complément au rapport n° .....

Type d'installation : Nouvelle / ~~Extension~~ / ~~Modification~~ / ~~Provisoire~~ / ~~Existante~~ / ~~Renforcement~~ / ~~Scission du Comptage~~ / ~~Modification de tension d'alimentation~~

Type de locaux : MAISON

Lieu d'inspection : CRESSE DE CORICHAMPS RUE DE LA GRENOUILLETTE 121 à 6900 MARCHE

Propriété de : LA FAMENNOISE

Mandant : E.C.N

Installateur : E.C.N

TVA : 451.565.484 carte ID : ..... Délivré à : ..... Date : .....

Inspecteur : TRIBOLET Date d'inspection : 20/3/07

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V ~~3 x 230 V~~ ~~3N 400V~~ Protection max. : 2 x 63 A Commutateur; position : .....

Protection principale : Disj. : 2 x 50 A Interrupteur / sectionneur : .....

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4 diamètre : 16 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : pas placé nombre de conducteurs : 2 diamètre : 6 mm²

~~Réseau aérien~~ / ~~Raccordement souterrain en réseau aérien~~ / ~~Réseau souterrain~~ - Fourreau: présent / ~~absent~~ - Plaque d'isolation: ~~présente~~ / absente

Réseau souterrain

Electrode de terre : Type : boucle / ~~barres / piquets~~ / ~~conducteurs horizontaux~~ Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 6 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 13 Résistance d'isolement général : 5 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 2p 63 A 300 mA Supplémentaire : 2p 63 A 30 mA

Description : voir les schémas en annexe

IT - S - K - L - M

NOTES

La liaison équipotentielle principale est ~~supplémentaire n'est / ne sont pas encore~~ raccordée.

La ~~salle de bains~~ - le(s) compteur(s) d'eau, - ~~de gaz~~, - le ~~chauffage central~~ n'est / ~~ne sont pas encore~~ placé.

Dans les S.D.B. la baignoire, la douche, le radiateur et les appareils d'éclairage ne sont pas installés

INFRACTIONS

VISA DU MANAGEMENT
23 AOUT 2007
MARCHE

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'~~est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 20/3/2032 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ~~ne~~ peut pas être mise en service / ~~ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.~~

Pour le directeur,
l'inspecteur

NOTE AUX ENTREPRISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité.
NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique. 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction « énergie électrique » tout accident survenu à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.

03/005F/10/04/5D